



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

### **SEANCE DU 07 AVRIL 2016**

*L'an deux mille seize, le sept avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le trente mars 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

#### **PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire*,

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. BLANCHARD,  
Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE,  
Mme CHIARAMELLO,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU,  
M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE,  
Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES,  
M. QUENUM, M. FABRE, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. LAVAUD,

*Conseillers Municipaux.*

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme MARY

(pouvoir à M. BLANCHARD)

M. EL MAHJOUBI

(pouvoir à M. HERBEZ)

M. BOYER

(pouvoir à M. FABRE)

#### **ABSENTE :**

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** rappelle que, lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur BOYER, actuellement absent, avait sollicité l'organigramme de la Mairie. Monsieur le Maire informe qu'il remet ce document, présentement, à tous les membres du conseil municipal.

## **I- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

### **23 FEVRIER 2016**

#### **Décision Municipale n°2016/57 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation pour 2 représentations d'un spectacle intitulé "le coffre du Pirate" pour les enfants âgés de 3 à 10 ans fréquentant les accueils de loisirs de l'action éducative.
- **Date/Durée** : Vendredi 26 février 2016 dans le gymnase de l'accueil de loisirs Louis Pasteur à 10h30 pour les 3-5 ans et à 14h30 pour les 6-10 ans.
- **Cocontractant** : Théâtre Des Beaux-songes (TDB)
- **Montant H.T.** : 947,86 €
- **Montant T.T.C.** : 1 000,00 €

#### **Décision Municipale n°2016/58 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement pour la mise en place d'un séjour à la ferme pédagogique d'Ecancourt, pour 16 enfants maximum âgés de 3 à 6 ans, avec 3 accompagnateurs dans le cadre des activités proposées par les accueils de loisirs de l'action éducative pendant les vacances d'été 2016.
- **Date/Durée** : du 25 au 29 juillet 2016
- **Cocontractant** : Association "la ferme d'Ecancourt"
- **Montant net** : 3 919,80 €

#### **Décision Municipale n°2016/59 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement pour la mise en place d'un séjour à Buthiers, pour 20 enfants maximum, âgés de 6 à 10 ans, avec 4 accompagnateurs dans le cadre des activités proposées par les accueils de loisirs de l'action éducative pendant les vacances d'été 2016.
- **Date/Durée** : du 25 au 29 juillet 2016
- **Cocontractant** : Association "Base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers"
- **Montant net** : 4 640,00 €

#### **Décision Municipale n°2016/60 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement pour la mise en place d'un séjour à Buthiers, pour 20 enfants maximum, âgés de 6 à 10 ans, avec 4 accompagnateurs dans le cadre des activités proposées par les accueils de loisirs de l'action éducative pendant les vacances d'été 2016.
- **Date/Durée** : du 16 au 19 août 2016
- **Cocontractant** : Association "Base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers"
- **Montant net** : 4 136,00 €

#### **Décision Municipale n°2016/61 : Ressources Humaines**

- **Objet** : Diffusion de 5 offres d'emploi.
- **Date/Durée** : dès notification
- **Cocontractant** : Groupe Moniteur

- **Montant H.T.** : 4 851,00 €
- **Montant T.T.C.** : 5 821,20 €

**25 FEVRIER 2016**

**Décision Municipale n°2016/62 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation pour une animation de lectures théâtrales "les petites bêtes", organisée dans la salle d'activité de l'accueil de loisirs Eugène Delacroix, pour les enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant les accueils de loisirs de l'action éducative.
- **Date/Durée** : Mercredi 16 mars 2016 de 14h30 à 16h00
- **Cocontractant** : La Compagnie le Théâtre des Beaux-songes (TDB)
- **Montant T.T.C.** : 240,00 €

**Décision Municipale n°2016/63 : Action Educative**

- **Objet** : Achat de 31 billets d'avion à destination de Malaga pour 27 élèves et 4 encadrants dans le cadre des échanges scolaires.
- **Date/Durée** : du 09 au 16 mars 2016
- **Cocontractant** : Agence VVS Voyages
- **Montant T.T.C.** : 6 417,00 €

**Décision Municipale n°2016/64 : Direction Générale des Services**

- **Objet** : Signature d'une convention dans le cadre d'une formation professionnelle intitulée "Réforme des Marchés publics" destinée au responsable des Marchés publics.
- **Date/Durée** : le 05 avril 2016
- **Cocontractant** : Organisme EFE Cursus
- **Montant H.T.** : 740,00 €
- **Montant T.T.C.** : 888,00 €

**Décision Municipale n°2016/65 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation pour 2 représentations d'un spectacle interactif intitulé "le château de la sorcière" pour 2 groupes d'enfants âgés de 3 à 10 ans fréquentant les accueils de loisirs de l'action éducative pendant les vacances scolaires.
- **Date/Durée** : Jeudi 3 mars 2016 à 10h30 puis à 14h30
- **Cocontractant** : La Compagnie le Théâtre des Beaux-songes (TDB)
- **Montant H.T.** : 947,86 €
- **Montant T.T.C.** : 1 000,00 €

**Décision Municipale n°2016/66 : Ressources Humaines**

- **Objet** : Achat d'un billet aller/retour Paris/Pointe-à-Pitre, pour un agent de la commune dans le cadre du congé bonifié.
- **Date/Durée** : Départ : 10 août 2016  
Retour : 12 octobre 2016
- **Cocontractant** : Agence VVS Voyages
- **Montant net** : 652,00 €

### **Décision Municipale n°2016/67 : Ressources Humaines**

- **Objet** : Formation destinée à un maître-nageur, intitulé "certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur".
- **Date/Durée** : les 11, 12 et 13 avril 2016
- **Cocontractant** : Organisme CREPS
- **Montant net** : 211,20 €

### **1ER MARS 2016**

### **Décision Municipale n°2016/68 : Action Culturelle**

- **Objet** : Souscription d'une convention afin de s'assurer le concours d'un conférencier pour le cycle de six conférences "Grands maîtres de l'Art Moderne" se déroulant au Théâtre Pierre Fresnay dans le cadre du programme des conférences "Visage de l'Art" organisées par le Pôle Culturel.
- **Date/Durée** : Lundi 2 mai, mardi 17 mai, lundi 23 mai, lundi 30 mai, lundi 6 juin et lundi 13 juin 2016
- **Cocontractant** : SARL DE KERYS
- **Montant H.T.** : 1 250 €
- **Montant T.T.C.** : 1 500 €

### **Décision Municipale n°2016/69 : Action Culturelle**

- **Objet** : Signature d'un devis pour la réservation d'une visite au musée Guimet dans le cadre des visites-conférences "Visage de l'Art" organisées par le Pôle Culturel
- **Date/Durée** : Samedi 9 juin 2016
- **Cocontractant** : Mme Katia THOMAS (auto-entrepreneuse), guide conférencière agréée par le Musée d'Orsay
- **Montant net** : 427,50 € - L'entreprise n'est pas assujettie à la TVA

### **Décision Municipale n°2016/70 : Action Culturelle**

- **Objet** : Souscription d'une convention pour le cycle de conférences "l'Art sacré d'Asie du Sud-Est" se déroulant au théâtre Pierre Fresnay, dans le cadre du programme des conférences "Visage de l'Art" organisées par le Pôle Culturel.
- **Date/Durée** : Les lundis 7 mars, 4 avril et 11 avril 2016
- **Cocontractant** : Mme Katia THOMAS (auto-entrepreneuse);
- **Montant net** : 600 € - L'entreprise n'est pas assujettie à la TVA

### **Décision Municipale n°2016/71 : Action Culturelle**

- **Objet** : Souscription d'une convention pour le cycle de conférences "l'Art sacré d'Asie du Sud-Est" se déroulant au théâtre Pierre Fresnay, dans le cadre du programme des conférences "Visage de l'Art" organisées par le Pôle Culturel.
- **Date/Durée** : Les lundis 14 et 21 mars 2016
- **Cocontractant** : Mme Gabrielle ABBE
- **Montant net** : 440 € - L'entreprise n'est pas assujettie à la TVA

### **Décision Municipale n°2016/72 : Marchés Publics**

- **Objet** : Signature d'un marché à bons de commande pour la réalisation des prestations de fourniture de titres restaurant pour le personnel du CCAS et de la commune.
- **Date/Durée** : Le marché prend effet à compter du 18/04/2016. Il est conclu jusqu'au 31/12/2016 puis est reconductible 3 fois par période d'un an. Sa durée maximale ne pourra donc excéder le 31/12/2019.

**- Cocontractant : NATIXIS INTERTITRES**

Le marché est à bons de commande et il est conclu sans montants minimum, ni maximum annuels.

**Décision Municipale n°2016/73 : Marchés Publics**

- **Objet :** Suite à l'avis du jury de sélection des candidatures en date du 06/11/2015 et de la décision municipale n° 20105/305 y afférente, signature d'un contrat pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restructuration des locaux du centre de loisirs de l'école Victor Hugo et la création d'une extension pour la nouvelle restauration.

- **Date/Durée :** Le marché prend effet à compter de sa notification. Les délais de la phase "études" sont les suivants :

DIAG : 2 semaines

A.P.S. : 4 semaines

A.P.D. : 6 semaines

P.R.O. : 4 semaines

Dossier de consultation des entreprises (ACT) : 2 semaines

- **Cocontractant :** Groupement conjoint BASALT Architecture (mandataire) - Béton BBN Conseils - Impédance

- **Montant H.T. :** 355 000 €

- **Montant T.T.C. :** 426 000 €

**Décision Municipale n°2016/74 : Marchés Publics**

- **Objet :** Dans le cadre de la décision municipale n° 2013/408 attribuant le marché de prestations d'entretien (ménage et vitrerie) des bâtiments communaux, signature de l'avenant n°5 représentant une moins-value afin de retirer du marché les prestations d'entretien effectuées par les gardiens logés : entretien intégral de la piscine Marcellin Berthelot, entretien des salles de sports dans les gymnases gardiennés Saint-Exupéry, Gaston Rebuffat, Raoul Dautry et Auguste Renoir.

- **Date/Durée :** à partir du 01/01/2016

- **Cocontractant :** SOLUPRONETT

- **Montant H.T. :** Moins-value annuelle de 11 692,45 €

- **Montant T.T.C. :** Moins-value annuelle de 14 030,94 €

**Décision Municipale n°2016/75 : Finances**

- **Objet :** Décision municipale portant modification de l'arrêté de la régie d'avances de l'accueil de loisirs sans hébergement Ernest Renan. Les modifications portent sur la dénomination et la domiciliation de ladite régie. La régie d'avances de l'accueil de loisirs sans hébergement Ernest Renan est désormais nommée « régie d'avances de l'accueil de loisirs sans hébergement Louis Pasteur » et elle est installée 1 rue du Général Lhéruillier à Ermont.

- **Date/Durée :** Dès notification

**3 MARS 2016**

**Décision Municipale n°2016/76 : Services Techniques**

- **Objet :** Dans le cadre de la décision municipale n°2015/334 attribuant les lots n°1 à 3 de l'accord-cadre relatif aux prestations d'entretien courant des véhicules de la commune, signature d'un marché subséquent pour la réalisation de travaux de réparation sur des véhicules de la ville.

- **Date/Durée** : La mission sera d'une durée de 6 mois à compter de la notification du bon de commande.
- **Cocontractant** : Renault Rousseau Beauchamps
- **Montant H.T.** : 4 297,68 €
- **Montant T.T.C.** : 5 157,22 €

#### **Décision Municipale n°2016/77 : Services Techniques**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour reprendre l'étanchéité du bassin du théâtre Pierre Fresnay.
- **Date/Durée** : La mission sera d'une durée de 3 mois à compter de la notification du bon de commande.
- **Cocontractant** : Entreprise Résine 2000
- **Montant H.T.** : 14 798 €
- **Montant T.T.C.** : 17 757,60 €

### **8 MARS 2016**

#### **Décision Municipale n°2016/78 : Services Techniques**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour l'étanchéité de la toiture de la cage d'escaliers de la Maison des Associations.
- **Date/Durée** : La mission sera d'une durée de trois mois à compter de la notification du bon de commande.
- **Cocontractant** : 3ARTS
- **Montant H.T.** : 5 000 €
- **Montant T.T.C.** : 6 000 €

#### **Décision Municipale n°2016/79 : Services Techniques**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour des travaux de création d'un local coupe-feu dans les tribunes du complexe sportif Auguste Renoir.
- **Date/Durée** : La mission sera d'une durée de trois mois à compter de la notification du bon de commande.
- **Cocontractant** : TECHNI-ISOL
- **Montant H.T.** : 4 642,50 €
- **Montant T.T.C.** : 5 571 €

#### **Décision Municipale n°2016/80 : Marchés Publics**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la mise en œuvre et la maintenance d'une suite logicielle de gestion de l'Etat-civil de la commune.
- **Date/Durée** : Le marché prend effet à compter de sa notification. Le délai global pour la mise en œuvre de la suite logicielle est de trois mois à compter de la notification du marché. La période de maintenance est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend effet à l'issue de la période de garantie.
- **Cocontractant** : ARPEGE
- **Montant H.T.** : Acquisition et mise en œuvre de la solution : 16 960 €  
Maintenance de la suite logicielle : 2 580 €
- **Montant T.T.C.** : Acquisition et mise en œuvre de la solution : 18 678 €  
Maintenance de la suite logicielle : 3 096 €

### **Décision Municipale n°2016/81 : Marchés Publics**

- **Objet** : Dans le cadre de l'article 46 du code des marchés publics qui dispose que lorsque le candidat attributaire ne produit pas, dans le délai imparti, les documents attestant de la régularité de sa situation fiscale et sociale, son offre est exclue et la même demande est présentée, avec le même délai, au candidat suivant dans le classement des offres, et selon la décision municipale n° 2016/027 ayant pour objectif de réaliser des prestations de contrôles techniques des véhicules (légers, poids lourds et balayeuses) de la commune, remplacement de la Sarl Guy DUPART par la Sarl CTAG pour le lot n°1 (contrôles techniques de véhicules légers et utilitaires essence, gasoil toutes marques) qui lui était attribué initialement.
- **Date/Durée** : Le marché prend effet à compter de sa notification. Il est conclu jusqu'au 31/12/2016 puis reconductible 3 fois par période d'un an.
- **Cocontractant** : Sarl CTAG
- **Montant H.T.** : Le marché est à bons de commande et il est conclu avec les seuils annuels suivants : minimum : 100 € et maximum : 5 000 € HT

### **11 MARS 2016**

### **Décision Municipale n°2016/82 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat de droit d'exploitation pour un spectacle de conte africain musical et interactif, pour 40 enfants âgés de 3 à 10 ans, dans la salle de motricité de la maternelle E. Delacroix, pour l'accueil de loisirs E. Delacroix.
- **Date/Durée** : Le mardi 19 avril 2016 à partir de 14h00
- **Cocontractant** : Association BA-O-BAB
- **Montant net** : 300 € - ce montant correspond à un tarif prévu pour 40 enfants maximum - Association non assujettie à la TVA

### **14 MARS 2016**

### **Décision Municipale n°2016/83 : Jeunesse et Sports**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour l'hébergement d'un groupe de 30 jeunes âgés de 5 à 17 ans et de 5 encadrants dans le cadre d'un séjour organisé à Montrevel-en-Bresse, avec activités (ski, bouée, banane, canoë, baignade).
- **Date/Durée** : Du samedi 23 juillet au dimanche 31 juillet 2016
- **Cocontractant** : La Plaine Tonique
- **Montant T.T.C.** : Gîte collectif pour 35 personnes : 5 409,60 € et frais de réservation : 10 €, soit un total de 5 419,60

### **Décision Municipale n°2016/84 : Jeunesse et Sports**

- **Objet** : Dans le cadre d'un séjour organisé pour un groupe de 30 jeunes âgés de 11 à 17 ans accompagnés de 5 encadrants à Montrevel-en-Bresse, signature d'un contrat pour 8 déjeuners et 8 dîners pour 35 personnes.
- **Date/Durée** : Du samedi 24 juillet au dimanche 31 juillet 2016
- **Cocontractant** : La Brasserie du Lac
- **Montant T.T.C.** : 8 déjeuners : 2 520 € - 8 dîners : 2 520 €, soit un total de 5 040 €

### **Décision Municipale n°2016/85 : Finances**

- **Objet** : Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances du secrétariat général. La régie d'avances intitulée "régie d'avances du cabinet du Maire" est désormais

installée au cabinet du Maire. Elle est instituée pour effectuer le règlement des dépenses suivantes : Produits alimentaires, épicerie, boissons, fleurs, repas et déjeuners de travail du personnel dirigeant, petites fournitures, petit équipement et menues dépenses relatifs aux manifestations et festivités diverses nécessaires aux services municipaux, cartes grises pour les véhicules municipaux, droits d'entrées, et titres de transports. Le règlement de ces dépenses peut s'effectuer en numéraire, chèque et carte bancaire.

- **Date/Durée** : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

#### **Décision Municipale n°2016/86 : Vie de Quartier**

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestation pour une animation musicale « afro » dans le cadre d'une fête de quartier organisée par le conseil de quartier Ermont-Eaubonne à l'Arche.

- **Date/Durée** : Le dimanche 10 avril 2016.

- **Cocontractant** : Association MAN D'DAPPA

- **Montant H.T.** : 587,66 €

- **Montant T.T.C.** : 600 €

TVA à 2,10 %

#### **Décision Municipale n°2016/87 : Jeunesse et Sports**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la réservation d'un nombre de 12 places pour l'activité "Vague à Surf" en direction des jeunes inscrits à l'Espace Jeunesse.

- **Date/Durée** : Le 21 avril 2016

- **Cocontractant** : Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion Base de Loisirs de Cergy-Pontoise

- **Montant net** : 182 € - Prestation non soumise à la TVA

#### **Décision Municipale n°2016/88 : Jeunesse et Sports**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la réservation d'un nombre de 24 places pour l'activité "téléski nautique", 12 places pour l'activité "sports en eaux vives", et 36 places pour l'activité "vagues à surf" en direction des jeunes inscrits à l'Espace Jeunesse.

- **Date/Durée** : Du 07 au 26 juillet 2016

- **Cocontractant** : Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion Base de Loisirs de Cergy-Pontoise

- **Montant net** : 1 112 €

#### **Décision Municipale n°2016/89 : Jeunesse et Sports**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour le transport de 30 jeunes et de 5 encadrants (allers et retours Paris/Gare de Lyon - Bourg-en-Bresse) dans le cadre du séjour programmé pour un groupe de jeunes âgés de 11 à 17 ans à Montrevel-en-Bresse.

- **Date/Durée** : départ le 23 juillet 2016 et retour le 31 juillet 2016

- **Cocontractant** : SNCF

- **Montant T.T.C.** : 2 368,50 €

**16 MARS 2016**

#### **Décision Municipale n°2016/90 : Ressources Humaines**

- **Objet** : Formation destinée à 7 agents de la commune intitulée "Formation Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage".

- **Date/Durée** : le 24 mars 2016

- **Cocontractant** : CACEF



- **Montant H.T.** : 540,00 €
- **Montant T.T.C.** : 648,00 €

**Décision Municipale n°2016/91 : Ressources Humaines**

- **Objet** : Formation destinée à 3 agents (théâtre Pierre Fresnay et services techniques) intitulée "Echafaudage roulant R457 - Recyclage".
- **Date/Durée** : le 21 mars 2016
- **Cocontractant** : CACEF
- **Montant H.T.** : 690,00 €
- **Montant T.T.C.** : 828,00 €

**Décision Municipale n°2016/92 : Ressources Humaines**

- **Objet** : Formation destinée à 7 agents de la commune intitulée "Formation Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage".
- **Date/Durée** : le 17 mars 2016
- **Cocontractant** : CACEF
- **Montant H.T.** : 540,00 €
- **Montant T.T.C.** : 648,00 €

**Décision Municipale n°2016/93 : Action Educative**

- **Objet** : Annulation et remplacement de la décision municipale n°2016/62 du fait du changement de la date de l'animation des lectures théâtrales intitulées "les petites bêtes". Cette animation est destinée aux enfants de maternelle fréquentant les accueils de loisirs de l'action éducative.
- **Date/Durée** : Mercredi 30 mars 2016 (au lieu du 16 mars 2016) de 14h30 à 16h00 dans la salle de motricité de l'accueil de loisirs Eugène Delacroix
- **Cocontractant** : Le Théâtre des Beaux Songes
- **Montant T.T.C.** : 240,00 €

**18 MARS 2016**

**Décision Municipale n°2016/94 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat de droit d'exploitation pour un spectacle interactif "le Palais des 5 sens" dans la salle de motricité de l'école maternelle E. Delacroix pour un groupe d'environ 60 enfants âgés de 3 à 10 ans fréquentant les accueils de loisirs de l'Action Educative.
- **Date/Durée** : Le mardi 26 avril 2016 à partir de 14h00
- **Cocontractant** : Association "Planetemomes"
- **Montant net** : 250 € - Association non assujettie à la TVA

**Décision Municipale n°2016/95 : Action Educative**

- **Objet** : Signature d'un contrat de droit d'exploitation pour un spectacle "Les Zimpromptus" pour un groupe de 40 enfants âgés de 3 à 10 ans fréquentant les accueils de loisirs de l'Action Educative.
- **Date/Durée** : Le mardi 19 avril 2016
- **Cocontractant** : Weyland & Compagnie
- **Montant net** : 400 € (soit 10 € part enfant)

### Décision Municipale n°2016/96 : Politique de la Ville

- **Objet** : Dans le cadre du partenariat développé avec la Maison d'Arrêt du Val d'Oise qui vise au travers de la mise en place d'interventions à caractère social, culturel et sportif, à préparer la sortie des détenus en fin de peine et contribuer ainsi à leur réinsertion sociale et professionnelle, signature d'une convention simplifiée pour la mise en place d'un projet articulant la pratique de la boxe et l'écriture, un atelier d'écriture et de mise en voix des textes et la création d'une bande son électro-acoustique.

- **Date/Durée** : Premier semestre 2016

- **Cocontractant** : Compagnie Fond de Scène

- **Montant net** : 2 500 € - Prestation non soumise à la TVA

### Décision Municipale n°2016/97 : Marchés Publics

- **Objet** : Déclaration sans suite de la procédure pour la réalisation des prestations de contrôles réglementaires et périodique des installations techniques du patrimoine de la commune et des syndicats intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh, compte-tenu qu'un seul candidat a soumissionné, et relance d'une consultation sur la base d'un cahier des charges modifié.

## II - AFFAIRES GENERALES

### 1) Modification du tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** indique, qu'afin de tenir compte de l'évolution des services, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur	Affaires Financières	Création de poste
1	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Action Educative	Création de poste
1	Animateur	Maison de Quartier	Création de poste
1	Educateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Sports	Réintégration
1	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Services Techniques	Recrutement
5			

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	MOTIFS
1	Ingénieur	Recrutement sur autre grade
1	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à 34,25%	Suppression de poste
1	Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Recrutement sur autre grade
1	Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe à 80%	Départ en Retraite
4		
	<b>EFFECTIFS VILLE</b>	<b>493</b>

En ce qui concerne les postes supprimés, **Monsieur le Maire** explique que le poste d'ingénieur est enlevé parce que la municipalité recrute un technicien qui va passer bientôt ingénieur. Cependant, elle est obligée, pour l'instant, en attendant qu'il ait

l'ancienneté requise, de le recruter sous le grade de technicien. Cet agent vient du Conseil Départemental. Il indique que les autres postes sont supprimés parce que dans le cadre d'avancement, d'autres postes sont créés. En ce qui concerne les créations de poste, Monsieur le Maire souligne celui de responsable de la maison de quartier des Espérances et celui de technicien principal première classe qui vient en remplacement du poste d'ingénieur.

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le tableau des effectifs du personnel de la Commune,  
Vu le budget communal,  
Vu l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> avril 2016,  
Vu l'avis rendu par la Commission des Affaires Générales et des Finances en date du 4 avril 2016,

Considérant la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Procède aux dites créations et suppressions de postes.

**Résultat du vote :**

**Présents ou représentés : 34      Votants : 34      Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont »)**  
**Pour : 30**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHIARAMELLO pour la présentation du point relatif à l'Enfance.**

**III - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS**

**Enfance :**

**1) Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations du Val d'Oise**

**Madame CHIARAMELLO** explique que, dans le cadre d'un plan de rénovation des établissements d'accueil du jeune enfant, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise lance un appel à projet en direction des gestionnaires de structures « Petite enfance ».

Les finalités de cet appel est de renforcer :

- le développement de l'offre d'accueil en direction des familles,
- de contribuer à offrir aux familles un accueil de qualité dans un environnement adapté et rénové,
- d'éviter les fermetures de places d'accueil du fait de la vétusté des locaux.

L'aide de la CAF s'articule autour d'une subvention de 3 700 € maximum par place renouvelée avec un maintien du reste à charge pour le gestionnaire, de 20% du coût total des dépenses subventionnables.

Aussi, une demande de subvention a été faite pour la crèche familiale « Les Marmousets » suite à des fuites du plafond qui entraînaient une gêne lors de l'accueil des enfants.

Une entreprise d'étanchéité est intervenue pour un coût de 6 000 € TTC.

**Madame CHIARAMELLO** explique que la crèche familiale « Les Marmousets » rencontrait des fuites importantes sur le toit, plus précisément, sur la verrière. Pour y remédier, la municipalité avait dû faire intervenir, en urgence, à la fin de l'année 2015, une entreprise, et ce, pour permettre aux enfants d'être accueillis en sécurité. Une demande de subvention est donc effectuée auprès de la CAF du Val d'Oise, de manière à financer ces travaux qui s'élèvent à 6 000 euros T.T.C..

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet relatif au plan de rénovation 2016 des établissements d'accueil du jeune enfant, lancé par la Caisse d'Allocations du Val d'Oise,

Vu les avis rendus par les Commissions Enfance, Jeunesse, Séniors et Affaires générales, Finances qui se sont respectivement prononcées les 29 mars et 4 avril 2016,

Considérant la nécessité d'accueillir des enfants de moins de 3 ans dans un établissement adapté,

Considérant l'intervention d'une entreprise d'étanchéité à la crèche familiale « les Marmousets » suite à des fuites au niveau du plafond,

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet relatif au plan de rénovation 2016 des établissements d'accueil du jeune enfant ;

- Autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document afférent.

**Résultat du vote :**

**Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**Jeunesse :**

**2) Demande de subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet du plan départemental d'action de sécurité routière pour une opération municipale intitulée « Vélo, Nature et Sécurité Routière »**

**Monsieur le Maire** indique que la Commune met en place depuis plusieurs années des interventions dans les écoles autour de la prévention routière. Cette prévention est nécessaire car de nombreux enfants se déplacent à vélo ou en trottinette, notamment pour faire le trajet domicile-école et ils n'ont pas forcément connaissance de la signification des panneaux indicateurs, des priorités, etc....

Par ailleurs, la ville d'Ermont accueillera cette année le passage du Tour de France cycliste.

À cette occasion, il est intéressant de profiter de cet évènement pour sensibiliser la population à la pratique du vélo et à l'éco mobilité, et notamment les plus jeunes.

Nous souhaitons répondre à l'appel à projet du Pôle Sécurité Intérieure et Routière de la Préfecture du Val-d'Oise dans le cadre de l'élaboration du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ayant pour objet la mise en place de projets et d'actions préventives sur l'insécurité routière.

La Direction Jeunesse et Sports en lien avec la Direction de l'Action Educative, via son service des accueils de loisirs et périscolaire, en partenariat avec la Police municipale et le groupe de cyclisme du Val-d'Oise OCVO (Olympique Cyclisme Val d'Oise), porte un projet intitulé **Vélo, Nature et Sécurité routière** qui propose de favoriser et d'inciter la pratique du vélo, de développer les conduites respectueuses du code de la route et de promouvoir l'écomobilité.

Cette action se déroulera en plusieurs étapes : un parcours vélo avec signalétique pour l'ensemble des accueils de loisirs et les jeunes de l'action Accès Sport, un parcours ouvert à tous afin de découvrir les sentes piétonnes et voies vertes de la ville, en partenariat avec le CMEJ, un mini-séjour à la base de loisirs de Cergy et une randonnée à vélo dans la Forêt de Montmorency.

Les objectifs de cette action sont de :

- permettre à chaque enfant ermontois de pratiquer le cyclisme sans risque,
- former les Ermontois au Code de la Route,
- prévenir les comportements à risque liés à l'utilisation des deux-roues,
- impliquer les parents dans la pratique du vélo en famille.

Le coût prévisionnel de l'action est de 9 854,00 € et la municipalité sollicite une subvention de 1 500,00 €.

L'appel à projet de la préfecture nous permet d'inscrire la commune d'Ermont dans le plan départemental de sécurité routière et de solliciter une aide au financement de notre action.

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet de la Préfecture du Val d'Oise - Pôle Sécurité Intérieure et Routière nommé PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) 2016,

Vu le projet d'initiation au vélo en agglomération et en forêt porté par la Direction de la Jeunesse et Sports et la Direction de l'Action Educative, *via* le service Accueils de loisirs et Péri-Scolaire, en partenariat avec la Police municipale et le groupe de cyclisme du Val-d'Oise CGVO 95,

Considérant la volonté de la Commune de renforcer la pratique du vélo, de développer les conduites respectueuses du code de la route et de promouvoir l'écomobilité,

Vu l'avis rendu par la Commission Enfance, Jeunesse et Seniors en date du 29 mars 2016,

Vu l'avis rendu par la Commission Affaires Générales et Finances en date du 4 avril 2016,

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE la mise en place du projet « **Vélo, Nature et Sécurité routière** » ;
- APPROUVE la demande de subvention de 1 500,00 € auprès de la Préfecture du Val-d'Oise ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

**Résultat du vote :**

**Présents ou représentés : 34   Abstentions : 0   Votants : 34   Pour : 34**

**Centres socio-culturels :**

**3) Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre du séjour vacances familles 2016 organisé par les Centres Socio-culturels et la Maison de Quartier**

**Monsieur le Maire** explique que, dans le cadre de la mise en place d'un projet de développement, d'animations et de services en direction des familles des quartiers, les Centres Socio-culturels et la Maison de Quartier prévoient l'organisation d'un séjour à la Tranche sur Mer au camping « Les Préveils » du 16 au 23 juillet 2016. Sept familles provenant des quartiers de la commune bénéficieront du séjour : 11 adultes dont 2 accompagnateurs et 19 enfants âgés de 6 mois à 17 ans.

Ce séjour à pour objectifs de :

- Développer l'accès aux loisirs et aux vacances en direction de familles fragilisées (familles mono parentales et/ou en difficulté socio-économique ...)
- Favoriser les liens inter-quartiers et donc les rencontres entre habitants ;
- Donner les moyens aux familles de construire leur projet de vacances ;
- Mettre en place une démarche participative en impliquant les usagers dans les projets.

Le coût total du séjour (transport et hébergement) s'élève à 10 062 euros, (hors déduction des aides aux vacances familles).

L'organisation du séjour par les familles est accompagnée d'une référente famille des Centres Socio-culturels, d'un Educateur spécialisé du Service Prévention Spécialisée et des travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Dans le cadre des demandes de financement du projet, nous souhaitons solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir une aide financière appelée « Aide au Projet Familial Collectif » afin de participer aux frais de transport et ainsi atténuer la participation demandée aux familles.

Parallèlement, des actions d'autofinancement auront lieu afin d'amoindrir le coût des activités sur place (vente de boissons, gâteaux et crêpes, lors des manifestations organisées en lien avec les Centres Socio-culturels et la Maison de Quartier).

**N.B.** : Le montant de la participation des familles est calculé à partir de leurs ressources et de leur quotient familial (Aides aux Vacances Familles...).

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet pédagogique « Séjour Familles » 2016 élaboré par les centres socio-culturels,

Vu les avis rendus par les Commissions Enfance, Jeunesse, Seniors et Affaires Générales, Finances qui se sont respectivement tenues les 29 mars et 4 avril 2016,

Considérant la volonté municipale de favoriser les liens intrafamiliaux, de permettre aux habitants de partager des moments de convivialité et de faciliter l'accès à des familles fragilisées à un départ en vacances en organisant un séjour familles,

Considérant l'organisation de ce séjour à la Tranche sur Mer au camping « Les Préveils » du 16 au 23 juillet 2016 pour 7 familles composées de 11 adultes (dont 2 accompagnateurs) et de 19 enfants,

Considérant la nécessité d'atténuer la participation demandée aux familles afin d'amoindrir le coût notamment lié aux frais de transport pour ce séjour,

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Projet Familial Collectif »,

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 3 000,00 euros afin de participer aux frais de transport du séjour familles prévu du 16 au 23 juillet 2016 à la Tranche sur Mer organisé par les centres Socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet « Séjour Familles » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote :**

**Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **Politique de la ville – Prévention spécialisée :**

### **4) Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry et de prêt de matériel d'escalade**

**Monsieur le Maire** indique que le service de prévention spécialisée de la communauté d'agglomération Val Parisis (C.A.V.P.) qui intervient sur la ville d'Ermont organisera un séjour éducatif et sportif axé autour d'activités de pleine nature comme l'escalade, le canyoning et le rafting. Ce séjour se déroulera dans le village d'Orpierre (Hautes Alpes) du 18 au 24 juillet 2016.

En amont du projet, le service proposera à une dizaine de jeunes pressentis pour participer à ce séjour un cycle d'initiation à l'escalade visant à leur permettre d'acquérir les techniques de sécurité de base.

Le cycle d'initiation comprendra cinq séances de 2 heures 30 qui se dérouleront en présence des éducateurs spécialisés et seront encadrées par un éducateur sportif diplômé d'Etat escalade spécifiquement recruté par la C.A.V.P. et ce, pendant les vacances de printemps.

Le matériel d'escalade, adapté et conforme, sera prêté par l'association Club Vertical Ermontois.

Le service de prévention spécialisée souhaiterait pouvoir accéder à la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry.

Soutenant cette initiative, la ville d'Ermont se propose de mettre à disposition de la C.A.V.P., à titre temporaire, la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry.

Une convention fixe les conditions de cette mise à disposition et de prêt du matériel d'escalade. Sur la proposition du Maire,

Vu la délibération en date du 11 Avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire, en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée du mandat,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Vu les avis rendus par les Commissions Enfance, Jeunesse, Séniors et Affaires générales, Finances qui se sont respectivement prononcées les 29 mars et 4 avril 2016,

Considérant l'intérêt du projet de séjour éducatif et sportif proposé par le service de prévention spécialisée de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Considérant qu'en amont du projet, le service de prévention spécialisée entend mettre en place, durant les vacances de printemps, un cycle d'initiation à l'escalade qui permettra aux jeunes pressentis pour participer à ce séjour d'acquérir les techniques de sécurité de base nécessaire à la bonne pratique de la discipline,

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération Val Parisis de bénéficier de la mise à disposition, à titre gracieux, de la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry,



Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la présente convention de mise à disposition de la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry et de prêt de matériel d'escalade Dautry annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et le Président de l'association Club Vertical Ermontois.

**Résultat du vote :**

**Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAQUIN pour la présentation du rapport relatif aux Affaires Financières.**

**IV - FINANCES**

**1) Tarifs du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2016/2017**

**Monsieur HAQUIN** rappelle, que comme chaque année, nous sommes amenés à revoir les tarifs du Conservatoire Municipal Jacques Juteau, les modes de règlement afférents et les dispositions spécifiques.

La grille tarifaire présente les trois spécialités suivantes : musique, théâtre et danse. Des passerelles entre les disciplines sont venues, depuis 2010, étoffer l'offre proposée aux usagers de l'établissement.

**Monsieur HAQUIN** précise que cette grille tarifaire comporte une modification de durée, en ce qui concerne le cours de théâtre de la classe d'éveil 1, passant d'une heure et demi à une heure. Le tarif annuel appliqué aux usagers de la commune est de 160 euros et de 209 euros pour les non ermontois.

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis rendu par la Commission Affaires Générales, Finances qui s'est tenue le 4 avril 2016,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2016-2017,

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2016/2017 ;

- Approuve le maintien de l'option spectacles ;
- Approuve le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux Ermontois ;
- Approuve le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
- Autorise la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

### Résultat du vote :

**Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

TARIFS ANNUELS 2016/2017			
Département <b>MUSIQUE</b>			
→ Frais d'inscription en sus de 17€ pour toute inscription (frais de traitement des inscriptions + carte de tarif réduit aux théâtre) Tous les tarifs pour les non-Ermontois sont majorés de 30% → Tarif dégressif en fonction du nombre d'inscription par famille -15% appliqué sur la deuxième inscription -20% appliqué sur la troisième inscription et les suivantes La facturation considère les montants par ordre décroissant → Modalités de paiement - Paiement unique à l'inscription ou Paiement mensualisé par prélèvement bancaire → L'inscription est à l'année			
<b>Parcours Découverte</b>			
→	<b>5 ans</b>	2016-2017	
		Ermontois	Hors ermontois
	<b>Jardin Des arts</b>		30,00%
	1h d'éveil artistique	160 €	209 €
→	<b>6 et 7 ANS (niveau scolaire : CP)</b>		
	<b>Ateliers découverte</b>		
	45 minutes d'atelier découverte des instruments + 1/2h d'atelier musical	266 €	346 €
	<b>Option combi danse</b>		
	+ 1h de découverte de la danse	373 €	484 €
→	<b>A PARTIR DE 7 ou 8 ANS</b>	<b>PREMIER CYCLE</b>	
	<b>1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4</b>		30,00%
	<b>Années 1 et 2</b> 1h30 de formation musicale + 1h de cours de pratique instrumentale en petit effectif (ou 45 minutes d'atelier découverte des instruments) ou 30 minutes de cours individuel <b>Années 3 et 4</b> 1h30 de formation musicale + 1h de cours de pratique instrumentale en petit effectif ou 30 minutes de cours individuel + 1 Cours de pratique collective obligatoire	373 €	484 €
→	<b>Après validation du premier cycle</b>	<b>DEUXIEME CYCLE</b>	
	<b>2.1 / 2.2 / 2.3 / 2.4</b>	Ermontois	30,00%
	1h30 de formation musicale + 40' de cours de pratique instrumentale individuelle ou 1h à deux + Cours de pratique collective illimités dont 1 obligatoire	426 €	554 €
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>			
→	<b>A PARTIR DE 16 ANS</b>		
	<b>Débutant durée 2 ans</b>	Ermontois	30,00%
	1h30 de formation musicale	373 €	484 €
	<b>Intermédiaire durée 2 ans</b>		
	1h30 de formation musicale + 30' de cours de pratique instrumentale individuelle	373 €	484 €
Option 1	<b>Avancé / durée limitée à 4 ans (également accessible après validation du deuxième cycle)</b>		
	1h30 de formation musicale (non obligatoire) + 40' de cours de pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives illimitées	426 €	554 €
Option 2	<b>Intensif / durée limitée à 4 ans (également accessible après validation du deuxième cycle)</b>		
	1h30 de formation musicale (non obligatoire) + 50' de cours de pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives illimitées	479 €	623 €

OPTIONS TOUT CURSUS				
<b>Options MULTI instruments (tout âge, selon niveau et disponibilité)</b>				
PRATIQUE INSTRUMENTALE SUPPLEMENTAIRE (selon niveau. Ne peut être pris seul)		Ermontois	30,00%	
+ 1 heure de cours collectif		107 €	139 €	
+ 30 minutes individuel		107 €	139 €	
+ 40 minutes de cours individuel (selon niveau)		160 €	209 €	
<b>Pratique collective</b> (selon niveau. Peut être pris en inscription unique)				
1 Cours hebdomadaire de pratique collective		Ermontois	30,00%	
		160 €	209 €	
<b>Options COMBI théâtre ou danse (tout âge, selon niveau et disponibilité)</b>				
PRATIQUE D'UNE AUTRE SPECIALITE ARTISTIQUE		Ermontois	30,00%	
+ 1h30 de théâtre ou + 1h30 de danse		107 €	139 €	
+ 2h de théâtre ou danse (selon niveau)		160 €	209 €	
+ 3 ou 4h de danse (cycle 2)		279 €	363 €	
<b>Stages multidisciplinaires</b>				
		Ermontois	30,00%	
Option 1	2 Jours (10 heures)	Tarif unique	41 €	54 €
Option 2	1 Jour (5 heures)	Tarif unique	28 €	36 €
<b>Accompagnement de projet pour les groupes amateurs</b>				
		Ermontois	30,00%	
20h d'interventions (sous réserve de validation du projet)		Tarif unique	320 €	416 €
<b>Option spectacles</b>				
		Ermontois	30,00%	
Accès à 2 spectacles de la saison des théâtres d'Ermont* + 1 Carte tribu**			10 €	13 €

\* à choisir parmi une sélection proposée par la direction du pôle culturel et du conservatoire  
 \*\* la carte tribu des théâtres d'Ermont permet à un titulaire, accompagné de 3 personnes au max, de bénéficier du tarif carte en achetant ses places au fur et à mesure

TARIFS ANNUELS 2016/2017 Département DANSE			
→ Frais d'inscription en sus de 17€ pour toute inscription (frais de traitement des inscriptions + carte de tarif réduit aux théâtre) Tous les tarifs pour les non-Ermontois sont majorés de 30%			
→ Tarif dégressif en fonction du nombre d'inscription par famille -15% appliqué sur la deuxième inscription -20% appliqué sur la troisième inscription et les suivantes La facturation considère les montants par ordre décroissant			
→ Modalités de paiement - Paiement unique à l'inscription ou Paiement mensualisé par prélèvement bancaire → L'inscription est à l'année			
PARCOURS DECOUVERTE			2016-2017
→ 5 ans			Ermont Hors Ermont
<b>Jardin Des arts</b>			30,00%
1h d'éveil artistique			160 € 209 €
→ 6 ANS			
<b>Ateliers découverte</b>			30,00%
1h de découverte de la danse			160 € 209 €
Option combi musique, ou combi théâtre			
+ 45 mn de découverte de la musique			373 € 484 €
→ A PARTIR DE 7 ANS			PREMIER CYCLE
<b>Cycle 1 phase initiation / durée 1 an</b>			30,00%
1h de cours de danse			211 € 274 €
<b>Cycle 1 phase 1 / durée 1 an</b>			
1h30 de cours collectifs hebdomadaire			211 € 274 €
<b>Cycle 1 phase 2 / durée 1 à 2 ans</b>			
1h30 de cours collectifs hebdomadaire			211 € 274 €
<b>Cycle 1 phase 3 / durée 1 à 2 ans</b>			
3h de cours collectifs hebdomadaires (1h30 atelier + 1h30 cours)			320 € 416 €
→ Après validation du premier cycle			DEUXIEME CYCLE
<b>Cycle 2 phase 1 / durée 2 à 3 ans</b>			30,00%
3h de cours collectifs hebdomadaires (1h30 atelier + 1h30 cours)			320 € 416 €
<b>Cycle 2 phase 2 / durée 2 à 3 ans</b>			
4h de cours collectifs hebdomadaires (2h atelier + 2h cours)			373 € 484 €
PARCOURS PERSONNALISE			
→ A PARTIR DE 16 ANS			
<b>Débutant / Intermédiaire / cours communs / durée limitée à 8 ans</b>			30,00%
Option 1	1h30 hebdomadaire en cours collectifs		211 € 274 €
Option 2	2 x 1h30 hebdomadaire en cours collectifs		373 € 484 €
<b>Intensif /après validation du second cycle/ durée limitée à 4 ans</b>			30,00%
Option 1	4h30 de cours collectifs hebdomadaires (2h atelier + 2h30 cours)		428 € 554 €
Option 2	6h30 de cours collectifs hebdomadaires (2x2h ateliers class./Cont. + 2h30 cours)		638 € 831 €

OPTIONS TOUT CURSUS			
→	<b>Options COMBI théâtre ou musique</b> (tout âge, selon niveau et disponibilité)		
<b>PRATIQUE D'UNE AUTRE SPECIALITE ARTISTIQUE</b>			
	+ 1h30 de théâtre ou + 1h30 de musique (pratique collective seule)	107 €	139 €
	+ 2h de théâtre	160 €	209 €
→	<b>STAGES/accompagnement de projets</b>		
		Ermont	Hors Ermont
	<b>Stages multidisciplinaires</b>		30,00%
Option 1	2 Jours (10 heures)	Tarif unique	41 € 54 €
Option 2	1 Jours (5 heures)	Tarif unique	28 € 36 €
→	<b>Accompagnement de projet pour les groupes amateurs</b>		
	20h d'interventions (sous réserve de validation du projet)	Tarif unique	320 € 416 €
→	<b>Option spectacles</b>		
		Ermont	Hors Ermont
			30,00%
	Accès à 2 spectacles de la saison des théâtres d'Ermont* + 1 Carte tribu**	10 €	13 €

\* à choisir parmi une sélection proposée par la direction du pôle culturel et du conservatoire  
\*\* la carte tribu des théâtres d'Ermont permet à un titulaire, accompagné de 3 personnes au maximum, de bénéficier du tarif carte en achetant ses places au fur et à mesure

TARIFS ANNUELS 2016/2017			
Département THEATRE			
→ Frais d'inscription en sus de 17€ pour toute inscription (frais de traitement des inscriptions + carte de tarif réduit aux théâtre) Tous les tarifs pour les non-Ermontois sont majorés de 30% → Tarif dégressif en fonction du nombre d'inscription par famille -15% appliqué sur la deuxième inscription -20% appliqué sur la troisième inscription et les suivantes La facturation considère les montants par ordre décroissant → Modalités de paiement - Paiement unique à l'inscription ou Paiement mensuelisé par prélèvement bancaire → L'inscription est à l'année			
		Ermont	Hors Ermont
→	<b>7 à 11 ANS (niveau scolaire : du CE1 au CM2)</b>		
	<b>EVEIL</b>		30,00%
	1h00 de cours hebdomadaires collectifs	160 €	209 €
→	<b>11 à 14 ANS (niveau scolaire : collège)</b>		
	<b>INITIATION</b>		
	1h30 de cours hebdomadaires collectifs	206 €	268 €
→	<b>15 ANS ET PLUS (niveau scolaire : lycée)</b>		
	<b>1.1 et 1.2</b>	PREMIER CYCLE	
	2h de cours hebdomadaires collectifs	266 €	346 €
→	<b>après validation du premier cycle</b>		
	<b>2.1 et 2.2</b>	DEUXIEME CYCLE	
	2h de cours hebdomadaires collectifs	266 €	346 €
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>			
→	<b>18 ANS ET PLUS</b>		
	<b>Ateliers</b>		30%
	2h de cours hebdomadaires collectifs Différentes formules (cf parcours pédagogiques)	266 €	346 €
<b>OPTIONS TOUT CURSUS</b>			
→	<b>Options COMBI musique ou danse</b> (tout âge, selon niveau et disponibilité)		
<b>PRATIQUE D'UNE AUTRE SPECIALITE ARTISTIQUE</b>			
	+ 1h30 de formation musicale ou 1h30 de pratique collective ou + 1h30 de danse	107 €	139 €
	2h de danse	160 €	208 €
→	<b>Stages multidisciplinaires</b>		
			30%
Option 1	2 Jours (10 heures)	Tarif unique	41 € 53 €
Option 2	1 Jours (5 heures)	Tarif unique	28 € 36 €
→	<b>Accompagnement de projet pour les groupes amateurs</b>		
	20h d'interventions (sous réserve de validation du projet)	Tarif unique	320 € 416 €
→	<b>Option spectacles</b>		
			30%
	Accès à 2 spectacles de la saison des théâtres d'Ermont* + 1 Carte tribu**	10 €	13 €

\* à choisir parmi une sélection proposée par la direction du pôle culturel et du conservatoire  
\*\* la carte tribu des théâtres d'Ermont permet à un titulaire, accompagné de 3 personnes au maximum, de bénéficier du tarif carte en achetant ses places au fur et à mesure

**2) Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) :**  
**- Nouvelle redevance pour occupation provisoire du domaine public par « les chantiers de travaux » sur les réseaux de gaz**

**Monsieur HAQUIN** indique qu'après avoir revalorisé les redevances pour l'occupation du domaine public (RODP) par les réseaux de gaz en 2007, le Gouvernement a instauré une nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public en raison « des chantiers de travaux » concernant ces ouvrages.

En application du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 codifié au CGCT, cette redevance est due par le gestionnaire des réseaux de distribution (GRDF) ou de transport (GRT gaz) au profit de la collectivité gestionnaire de la voirie (commune, EPCI, département).

C'est pourquoi il convient d'instaurer le principe de cette redevance ainsi que son mode de calcul afin de la percevoir pour la part des chantiers réalisés sur la voirie communale.

En application de l'article R. 2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la redevance sera fixé à 0,35 euros par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée sur le territoire d'Ermont et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**Monsieur HAQUIN** précise que le montant de la redevance sera fixé à 0,35 euros par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée sur le territoire d'Ermont et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Il fait remarquer que le travail s'effectue sur l'année n-1 et que la municipalité est remboursée l'année suivante. Pour répondre à la question posée lors de la commission Affaires Générales, Finances, il indique que la municipalité facturera l'année 2016 en 2017, ces tarifs ne s'appliquent donc pas à l'année 2015.

Sur la proposition du Maire ;

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2122-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission Affaires Générales, Finances en date du 4 avril 2016 ;

Considérant l'instauration d'une nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public en raison « des chantiers de travaux » concernant ces ouvrages par le Gouvernement ;

Considérant qu'en application du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 codifié au CGCT, cette redevance est due par le gestionnaire des réseaux de distribution (GRDF) ou de transport (GRT gaz) au profit de la collectivité gestionnaire de la voirie (commune, EPCI, département) ;

Considérant qu'il convient d'instaurer le principe de cette redevance ainsi que son mode de calcul afin de la percevoir pour la part des chantiers réalisés sur la voirie communale ;

Considérant qu'en application de l'article R. 2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la redevance sera fixé à 0,35 euros par mètre de canalisation construite et/ou renouvelé sur le territoire d'Ermont et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Adopte l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, cette mesure permettant de procéder à l'établissement du titre de recette dès son éligibilité à ladite redevance ;
- Fixe le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, et arrête le montant de la redevance à 0,35 euros par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée sur le territoire d'Ermont et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, conformément au plafond réglementaire déterminé à l'article R. 2333-114-1 du CGCT.

**Résultat du vote :**

**Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**V - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.*

**Monsieur le Maire** informe que la séance du conseil municipal initialement prévue le 12 mai 2016 est annulée. Il précise que celle-ci était uniquement consacrée au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il indique que la municipalité a été amenée à faire un certain nombre d'ajustements sur la partie réglementaire du PLU. De ce fait, il est nécessaire de recommencer la procédure avec les personnalités publiques associées et de décaler la réunion publique. Le PLU sera donc examiné à l'occasion de la séance du conseil municipal du 16 juin 2016, conjointement à d'autres points présentés. L'enquête publique sera également légèrement décalée. Il explique que ce retard d'un mois, qu'il précise être sans gravité, est dû à des questions mineures relatives au zonage, entraînant ainsi, une modification du document. Il est ensuite nécessaire de l'envoyer, de nouveau, à la Préfecture et de programmer une nouvelle réunion avec les personnalités publiques associées, même si ces dernières n'y sont d'ailleurs pas présentes, ce qu'il regrette. C'est pourquoi, ces démarches décalent l'agenda de la municipalité. Par ailleurs, le fait que l'enquête publique doive se dérouler principalement en dehors des périodes des vacances scolaires, impacte également l'agenda de la présentation du point relatif au PLU.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la municipalité envoie les documents relatifs aux séances du conseil municipal sur support papier. Compte-tenu que la dématérialisation entre en vigueur dans tous les domaines, Monsieur le Maire souhaite poser la question aux membres du conseil municipal pour savoir s'ils seraient d'accord pour que désormais, un envoi desdits documents s'effectue sur support informatique, uniquement, via internet. Ces documents seraient téléchargeables et ainsi, chacun des membres les recevrait sur sa boîte courriel personnelle. De ce fait, les documents sur support papier ne seraient plus envoyés. Pour les séances du conseil municipal, Monsieur le Maire propose que les délibérations soient projetées sur écran, ce qui permettrait de suivre le déroulement des points, ou que les membres puissent amener leur tablette.

**Monsieur TCHENG** informe qu'il ne possède pas de tablette, ce qui impliquerait qu'il doive imprimer tous les documents.

**Madame SMAÏLI** considère qu'il est préférable d'imprimer les documents plutôt que de les projeter.

**Monsieur TCHENG** reconnaît que, du fait des commissions, les membres ont souvent les dossiers sur support papier en double exemplaire. Il pense que la dématérialisation peut être mise en place, tout en gardant une version sur support papier.

**Monsieur le Maire** précise que la séance du conseil municipal est levée.

**Madame SMAÏLI** s'excuse d'intervenir et informe qu'un bureau sera dédié aux élus pouvant se trouver dans la même situation que Monsieur TCHENG. Ceux-ci pourront y imprimer les documents relatifs aux séances du conseil municipal. Elle déclare que les services municipaux vont s'organiser pour que Monsieur TCHENG puisse avoir accès à cet ordinateur pour effectuer les impressions nécessaires.

Désir QUENUM

Hugues PORTELLI

Secrétaire de Séance

Maire d'Ermont  
Sénateur du Val d'Oise

## **TABLEAU DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>
16/42	Modification du tableau des effectifs
16/43	Enfance : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet relatif au plan de rénovation 2016 des établissements d'accueil du jeune enfant
16/44	Jeunesse : Demande de subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise dans la cadre de l'appel à projet du plan départemental d'action de sécurité routière pour une opération municipale intitulée « Vélo, Nature et Sécurité Routière »
16/45	Centres socio-culturels : Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre du séjour « vacances familles 2016 » organisé par les Centres Socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances
16/46	Politique de la ville – Prévention spécialisée : Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry et de prêt de matériel d'escalade
16/47	Tarifs du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2016/2017
16/48	Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) : Nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par « les chantiers de travaux » sur les réseaux gaz



**Adjoints au Maire, présents :**

M. HAQUIN

Mme PEGORIER-LELIEVREM.

NACCACHE

M. BLANCHARD

Mme BOUVET

M. TELLIER

Mme DUPUY

M. PICARD-BACHELERIE

Mme CHIARAMELLO

**Conseillers Municipaux, présents :**

M. HERBEZ

Mme NEVEU

Mme BERNIER

Mme YAHYA

M. LANDREAU

M. CAZALET

M. BUI

Mme OELHER

M. LAHSSINI

Mme GUTIERREZ

Mme MEZIERE

Mme DE CARLI

Mme ROCK

M. RAVIER

M. KHINACHE

Mme CASTRO FERNANDES

M. FABRE

M. TCHENG

M. QUINETTE

M. LAVAUD